Informations de base

2023/2505(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'assaut contre les institutions démocratiques brésiliennes **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Brésil	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2023	Débat en plénière		
19/01/2023	Décision du Parlement	T9-0013/2023	Résumé
19/01/2023	Résultat du vote au parlement		
19/01/2023	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2505(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2 Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0058/2023	16/01/2023	
Proposition de résolution		B9-0059/2023	16/01/2023	
Proposition de résolution		B9-0060/2023	16/01/2023	
Proposition de résolution		B9-0074/2023	16/01/2023	
Proposition de résolution		B9-0082/2023	16/01/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0013/2023	19/01/2023	Résumé

Résolution sur l’assaut contre les institutions démocratiques brésiliennes

2023/2505(RSP) - 19/01/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 319 voix pour, 46 contre et 74 abstentions, une résolution sur l’assaut contre les institutions démocratiques brésiliennes.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew, Verts/ALE, The Left, députés.

Les violentes attaques de l’extrême droite contre les institutions démocratiques participent d’un phénomène mondial. Le 8 janvier 2023, des milliers d'extrémistes d'extrême droite et de partisans de l'ancien président brésilien Jair Bolsonaro ont pris d'assaut et saccagé le Congrès brésilien, la Cour suprême et le palais de l'Alvorada à Brasília, appelant à un coup d’état militaire pour renverser le président Lula da Silva.

Le 13 janvier 2023, la Cour suprême a approuvé une demande des procureurs fédéraux d'enquêter sur l'ex-président Bolsonaro, étant donné que celui-ci «est susceptible d’avoir contribué, de manière significative, à la commission d’actes criminels et terroristes».

La résolution a condamné dans les termes les plus forts les actions criminelles perpétrées par les partisans de l'ancien président Bolsonaro et soutenu les efforts en cours pour garantir une enquête rapide, impartiale, appropriée et efficace afin d'identifier, de poursuivre et de tenir pour responsables toutes les personnes impliquées, y compris les instigateurs, les organisateurs et les bailleurs de fonds, ainsi que les institutions de l'État qui n'ont pas agi pour empêcher ces attaques.

Le Parlement a exprimé sa solidarité avec le président démocratiquement élu Lula da Silva, son gouvernement et les institutions brésiliennes.

La résolution note que les plateformes de médias sociaux ne parviennent toujours pas à modérer ou à freiner la diffusion des campagnes antidémocratiques, du fascisme transnational et de l'extrémisme, notamment par le biais d'algorithmes favorisant les contenus haineux et la désinformation et par un manque de volonté de supprimer les contenus illicites. À cet égard, le Parlement a souligné l'importance des cadres législatifs, tels que la loi sur les services numériques, qui réglementent les plateformes de médias sociaux et les entreprises technologiques pour combattre et prévenir efficacement la propagation des discours de haine, de la désinformation en ligne et la radicalisation.